



Avril 2025

Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

Infos municipales

📌 Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2025

PRESENTS : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. PICARD V. CHACUN B. POIRON A. C. PRAUD

EXCUSES : BOURASSEAU I. (pouvoir à D. CHAIGNEAU) MOREAU L. (pouvoir à J.L. CORNIERE)

ABSENTS : TEXIER R.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile PRAUD

📌 Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

📌 Décisions du Maire

Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

Décisions	Entreprises	Montant
Elagage arbres parking du stade et lot. Les Aulnes	BRANCHÉ ARBRES – St Hilaire le Vouhis	775,00 € TTC
Convention avec le CDG pour l'intervention de l'archiviste	Centre de Gestion de la Fonction Publique – La Roche sur Yon	1 320,00 € TTC
Restaurant scolaire - Travaux complémentaires d'électricité	SNGE – La Roche sur Yon	1 500,00 € TTC
Réparation véhicule communal	Garage Herbreteau-Pajaud – St Hilaire le Vouhis	551,26 € TTC
Broyages des végétaux	VALDEFIS – Le Poiré sur Vie	7 543,20 € TTC

Droit de préemption

Désignation et adresse du bien vendu	Décision du Maire
Terrain – Rue des Petites Maisons	Pas de préemption

📌 Taux d'imposition 2025

Les taux de référence communaux sont fixés comme suit pour l'année 2025 :

- Foncier bâti	28,63 %
- Foncier non bâti	41,54 %
- Taxe habitation résidences secondaires	21,55 %

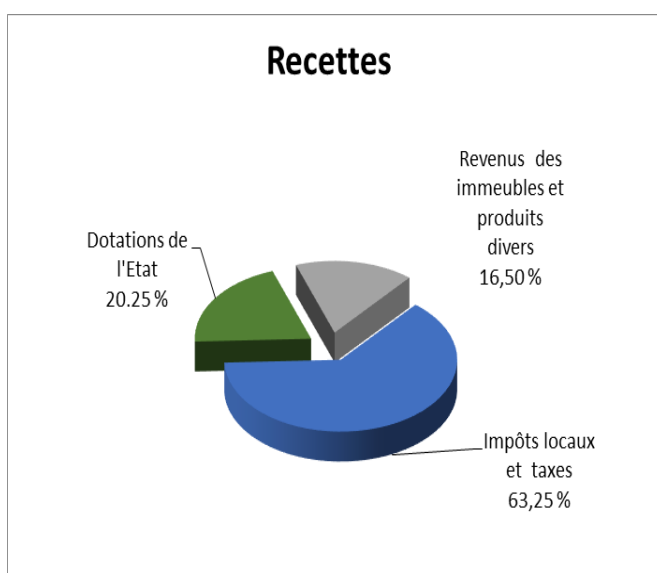
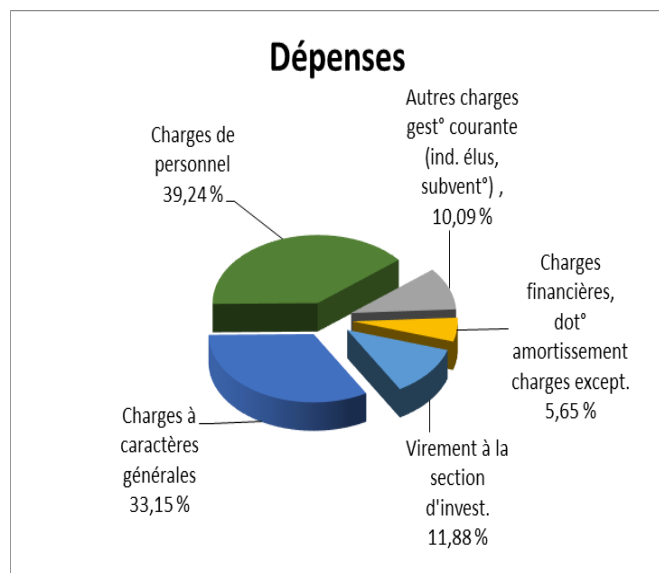
Budget 2025 : Commune, Lotissement les Aulnes, Lotissement Les Jardins du Lavoir

Les budgets Commune, Lotissement Les Aulnes et Lotissement les Jardins du Lavoir s'équilibrent comme suit :

Budget Commune :

* section de fonctionnement

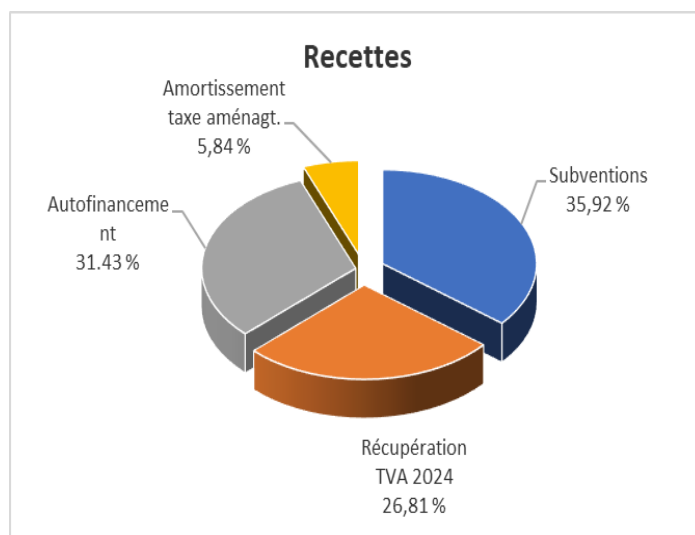
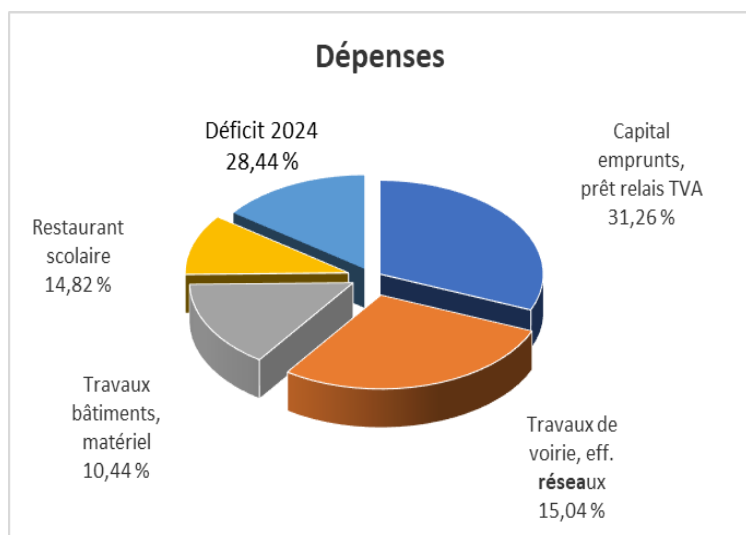
947 779,80 €



Détail des dépenses	Détail des recettes
Eau, électricité, alimentation (cantine et accueil périscolaire), combustible, carburant, achats divers, fournitures administratives et scolaires, livres bibliothèque, entretien des terrains, voirie, bâtiments et matériel, assurances, maintenances diverses, documentation, formation, indemnité comptable, fête et cérémonie, imprimés, frais de transport piscine école, frais postaux et téléphoniques, taxes foncières, frais de personnel, indemnités aux élus, participation service incendie, SIVU transport scolaire, participations écoles extérieures, subventions, intérêts des emprunts, amortissement, dégrèvement jeunes agriculteurs, virement à la section d'investissement.	Redevance antenne relais, concessions cimetière, participation des familles (cantine et accueil périscolaire), impôts locaux et diverses taxes, dotations de l'Etat et compensation, locations salle municipale et logements communaux.

* Section d'investissement

847 520,06 €



Détail des dépenses
Remboursement capital des emprunts et prêt relais TVA, déficit investissement 2024 Voirie : sentier pédestre cimetière, revêtement bicouche La Vezauzière, Les Giraudières, la Cour des Landes, chemin de la Binerie, grilles évacuation Les Rochettes, bétonnage fossé Chadeau, achat de panneaux. Bâtiments : Solde travaux restaurants scolaire, travaux divers bâtiments (Aménagement accueil périscolaire dans l'ancien restaurant scolaire, local Achapti dans ancienne cuisine, branchements électrique et téléphonie supérette API, réfection mur entre cour Bellevue et jardin, peinture mur classe maternelle côté restaurant scolaire, peinture mur préau école, changement clôture école primaire suite à tempête).
Détail des recettes
Remboursement de la TVA sur les travaux de 2024, amortissement des participations versées au SyDEV, virement de la section de fonctionnement Subventions : fonds de concours de la communauté de communes, solde subventions chaufferie bois et restaurant scolaire, taxe d'aménagement.

Budget annexe Lotissement des Aulnes

Les 17 lots sont vendus. Il reste les travaux de voirie définitive et l'éclairage public à faire.

Section de fonctionnement = 74 885.43 €

Dépenses : Travaux voirie définitive, solde honoraires M.O.

Recettes : Excédent fonctionnement 2024.

Budget annexe Lotissement Les Jardins du Lavoir

9 lots sont vendus à ce jour.

Section de fonctionnement = 297 843.06 €

Dépenses : Honoraires maître d'œuvre, intérêts emprunt, stock de terrains.

Recettes : Variation de stock terrains aménagés, vente de terrains, excédent de fonctionnement reporté 2024.

Section d'investissement = 295 000 €

Dépenses : Terrains aménagés (opérations de stock), remboursement capital emprunt.

Recettes : Stock terrains, excédent d'investissement reporté 2024.

Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57

La nomenclature M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cadre, le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits. Il informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

API Ma supérette :

*** Convention de subvention – modification**

Par délibération du 24 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention de subventionnement de fonctionnement avec la Société API DISTRIBUTION SAS pour l'installation d'une supérette sur la commune.

La convention de subvention étant à présent dénommée « investissement », cette modification est approuvée.

Seul l'article 4 : « Modalités de versement de la subvention d'investissement » de la convention change. La convention de subvention est conclue pour une durée de 3 ans au lieu d'un an mais la participation de la commune reste fixée à 3 000 € avec un versement en une fois.

*** Ouverture et inauguration**

L'ouverture de la supérette est prévue le Jeudi 24 Avril 2025 à 9 h 00 et l'inauguration aura lieu le même jour à 11 h 30. Une vente de cartes permettant l'accès à ce commerce et un accompagnement des clients auront lieu sur place les 24, 25 et 26 avril de 9 h à 19 h.

+ Lecture publique – approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Suite à la modification de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay « lecture publique » à compter du 1^{er} septembre 2025, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a établi son rapport sur l'évaluation financière de ce transfert de compétence.

Pour la commune de St Hilaire le Vouhis, il apparaît que le montant annuel des charges transféré s'élève à 2 240 €. Ce montant correspond à l'achat de livres effectué tous les ans.

Le rapport de la CLECT est approuvé et la somme de 2 240 € viendra en déduction de la compensation annuelle versée par la Communauté de Communes à la Commune.

+ Transformation juridique de l'association Géo Vendée : adhésion et convention constitutive du GIP Géo Vendée

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire des nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires). Par conséquent, l'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1^{er} juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Depuis l'origine, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay adhère à Géo Vendée et les communes bénéficiaient des services (cadastre, base adresses, défense contre les incendies).

La commune va adhérer à ce GIP et désigne Mr Jean-Louis CORNIERE, titulaire et Mr Denis CHAIGNEAU, suppléant aux fins de la représenter.

+ Questions diverses :

*** Balade estivale de l'Office du Tourisme**

La balade estivale de l'Office du Tourisme aura lieu le mardi 5 août 2024. Un groupe d'élus est chargé de l'organisation de cette marche.

*** Bibliothèque « Au pré des livres »**

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent organiser une braderie de livres déclassés.



Infos diverses

📖 Bibliothèque « Au pré des livres »

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 10 heures à 12 heures 30
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures
- Le samedi de 10 heures à 12 heures

Mois	Mercredi	Vendredi	Samedi
Avril			
	2	4	5
	9	11	12
	16	18	19
	23	25	26
	30		
Mai		2	3
	7	9	10
	14	16	17
	21	23	24
	28		31

📖 Recensement – journée défense et citoyenneté

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent **OBLIGATOIREMENT** venir se faire recenser auprès des services de la Mairie.

Qui doit se faire recenser ?

Tous les français âgés de 16 ans, filles et garçons, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire.

Où se faire recenser ?

A la mairie du domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Quels sont les effets ?

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



📖 Conciliateurs de justice

Au service de la justice depuis 1978, près de 2 700 conciliateurs sont présents sur le territoire. Ils traitent bénévolement chaque année plus de 180 000 dossiers tels que les querelles de voisinage, les dettes entre personnes, les problèmes de baux d'habitation, les malfaçons d'artisans.... Grâce à eux, près de 50% de ces litiges du quotidien trouvent une solution à l'amiable, et contribuent ainsi à désengorger les tribunaux.

Pour le pays de CHANTONNAY, les Conciliateurs de Justice Madame France BENSOUSSAN et Monsieur Jean-Claude DEGUIL se rencontrent à la Maison FRANCE SERVICES 28 ter rue de la fontaine ; les administrés seront renseignés par les agents de la FRANCE SERVICES qui ont connaissance de leurs secteurs de compétence, de leur jour de permanence et de leurs coordonnées.

🐝 Vous êtes allergique aux pollens ?

Abonnez-vous à l'alerte pollens sur le site www.alertepollens.org.
Comment ça marche ? Inscrivez-vous gratuitement et recevez l'information par mail dès les premiers grains de pollens dans l'air.



🐝 Nouvelle entreprise

Stéphanie Zenlife – Ambassadrice Bien-Etre

Boostez votre énergie et retrouvez votre équilibre. Découvrez les bienfaits du programme de relance métabolique et transformez votre quotidien grâce à une meilleure vitalité et un bien-être optimal.

Contact au 06.66.72.76.55

🐝 Agenda des manifestations

AVRIL

Samedi 05	Lecture de poèmes	Bibliothèque
Date à définir	Pêche	Les Gais Vouraziens
Samedi 19	Chasse aux œufs	Comité des fêtes
Samedi 19	Repas	CPEAEP
Samedi 19	Anim'foot à Bournezeau	USBSH

MAI

Jeudi 8	Commémoration de la Victoire de 1945	Commune/UNC-AFN
Vendredi 23	Tournoi interquartier à Bournezeau	USBSH